



---

## Conférence générale

### Dix-huitième session

Abou Dhabi, 3-7 novembre 2019

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

**L'ONUDI et le Programme de développement  
durable à l'horizon 2030**

## **Stratégie de l'ONUDI à l'égard des petits États insulaires en développement pour 2019-2025**

### **Rapport du Directeur général**

#### **1. Généralités**

1. Trente-quatre des 38 petits États insulaires en développement (PEID) sont membres de l'ONUDI. Les PEID, qui constituent de petites économies insulaires isolées, ont en commun de nombreux handicaps, notamment une taille restreinte, des ressources naturelles limitées, une base économique étroite, l'éloignement par rapport aux marchés importants et la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles liées aux changements climatiques. Ces handicaps ont un effet notable sur leur croissance et entraînent souvent une grande instabilité économique.

2. En 2014, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution [69/15](#), sur les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). En septembre 2019, un examen à mi-parcours a permis de réaffirmer que les Orientations de Samoa faisaient partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, et constituaient un dispositif global autonome permettant d'orienter l'action menée à l'échelle mondiale, régionale et nationale pour répondre aux aspirations des PEID en matière de développement durable. Dans le cadre de la matrice d'application des Orientations de Samoa du système des Nations Unies, l'ONUDI s'est engagée à aider les PEID dans un certain nombre de domaines prioritaires. L'Organisation est aussi membre du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, créé en application de la résolution [59/311](#) de l'Assemblée générale. Par ailleurs, dans son rapport sur l'examen de l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement ([JIU/REP/2016/7](#)), le Corps commun d'inspection a recommandé aux organismes des Nations Unies, entre autres, d'intégrer les Orientations de Samoa dans les plans stratégiques, d'aligner les activités en faveur des PEID sur les priorités nationales et régionales, et d'allouer un financement pluriannuel pour faciliter la mise en œuvre effective des activités de programme en faveur des PEID.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



3. Compte tenu de son attachement aux Orientations de Samoa, au Programme 2030 assorti de ses objectifs de développement durable, à l'Accord de Paris, au Programme d'action d'Addis-Abeba et aux recommandations formulées dans le rapport du Corps commun d'inspection, l'ONUDI a élaboré une stratégie visant à rationaliser et à renforcer l'action qu'elle menait dans les PEID pour qu'ils parviennent à un développement industriel inclusif et durable.

## 2. L'ONUDI et les PEID

4. Plusieurs PEID ont adressé des demandes directes d'assistance technique à l'ONUDI pour qu'elle les aide à faire face à leurs difficultés respectives en matière de développement, notamment : la gestion des déchets ; le développement et l'utilisation d'énergies renouvelables ; la promotion des exportations par la diversification et dans le respect des normes internationales, y compris par la mise en place d'une infrastructure de contrôle de la qualité ; le renforcement de la résilience face aux chocs écologiques ; la mobilisation de financements en faveur du développement ; l'agrobusiness et la pêche ; le renforcement des institutions et l'élaboration de politiques industrielles.

5. Dans ce contexte, et s'appuyant sur les expériences de coopération antérieures de l'ONUDI avec les PEID, cette stratégie servira de cadre d'orientation pour favoriser des interventions et une coopération axées sur les résultats aux fins d'un développement industriel inclusif et durable. Elle contribuera également à la hiérarchisation des activités et favorisera la coordination avec les partenaires de développement, en particulier au sein du système des Nations Unies pour le développement.

6. L'approche adoptée par l'ONUDI pour répondre aux difficultés auxquelles les PEID font face et aux possibilités qui s'offrent à eux est alignée sur les quatre grandes priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021, qui vise à obtenir les résultats suivants en matière de développement :

- i) Création d'une prospérité partagée ;
- ii) Renforcement de la compétitivité économique ;
- iii) Protection de l'environnement ;
- iv) Renforcement des connaissances et des institutions.

7. Les trois premières priorités de l'ONUDI sont d'ordre économique, social et environnemental, tandis que la quatrième est multisectorielle. Au titre de ces quatre priorités, et conformément aux demandes d'assistance reçues, la stratégie de l'ONUDI à l'égard des PEID vise à lutter contre les facteurs de vulnérabilité énumérés dans la matrice d'application des Orientations de Samoa du système des Nations Unies, élaborée par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui coordonne l'action menée à l'échelle du système pour appliquer les dispositions des Orientations de Samoa<sup>1</sup>. La stratégie prévoit également que l'ONUDI rende compte régulièrement de ses activités liées aux PEID au Bureau du (de la) Haut(e)-Représentant(e) pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui est également chargé du suivi des Orientations de Samoa.

8. Pour s'attaquer efficacement à ces facteurs de vulnérabilité et permettre la réalisation des objectifs de l'Organisation, la stratégie de l'ONUDI à l'égard des PEID repose sur un certain nombre de principes fondateurs, notamment des interventions pluridisciplinaires intégrées, des interventions régionales plurinationales ou encore

<sup>1</sup> Matrice établie par le Département des affaires économiques et sociales à partir de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et des Orientations de Samoa – Profil national en matière de vulnérabilité et de résilience ([https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1982Vulnerability-Resilience%20Country%20Profile%20\(VRCP\).pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1982Vulnerability-Resilience%20Country%20Profile%20(VRCP).pdf), en anglais uniquement).

---

des partenariats multipartites. Tous ces principes visent à garantir l'exhaustivité thématique, la convergence régionale et la cohérence des interventions. L'utilisation d'une feuille de route pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie est également prévue.

### **3. Une stratégie concertée**

9. La stratégie a été formulée par le Département des programmes, des partenariats et de l'intégration des bureaux hors Siège, en concertation avec d'autres départements concernés du Secrétariat de l'ONUDI.

10. Pour obtenir des propositions et des observations des États Membres sur la stratégie, une séance d'information a été organisée le 29 mai 2019. La stratégie a fait l'objet de nouvelles consultations avec les États Membres dans le cadre de communications de suivi, notamment avec les missions permanentes des PEID à New York. Les observations reçues des États Membres ont été dûment intégrées à la version finale du document, qui a ensuite été approuvée par le Conseil exécutif de l'ONUDI, le 8 août 2019.

### **4. Mesures à prendre par la Conférence**

11. La Conférence générale souhaitera peut-être prendre note de la stratégie de l'ONUDI à l'égard des PEID, publiée sous la cote [GC.18/CRP.5](#), et en approuver la mise en œuvre.

---